

ASSEMBLÉE NATIONALE

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - P.J.L. - (N° 3180)

SOUS-AMENDEMENT

N ° 8

présenté par
Mme Dufeu

à l'amendement n° 2 de M. Mesnier

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.